

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an.

Etats-Unis, \$1.25.

Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—S. S. Benoit XV et la guerre—Question nationale et religieuse—La santé de S. G. Mgr Charlebois, O.M.I.—Profession religieuse à la Maison Provinciale—L'Eglise et la presse catholique—L'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba—Comment fut effectué le règlement Laurier-Greenway—Les modes féminines—Noces d'argent du révérend Frère Joseph, S.M.—La paroisse canadienne-française—L'importance de la langue française au Canada—Le droit—M. Norris et les Orangistes—Deux conceptions du vieillard—Au Collège de Saint-Boniface—Une œuvre pie—Avis aux instituteurs et aux institutrices—Vêtue et oblation à la Maison Chapelle—Une lettre de M. O'Hagan—Le vote de la prohibition—Les rois d'Angleterre et la Franc-Maçonnerie—Bibliographie—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XV

1 AVRIL 1916

No 7

S. S. BENOIT XV ET LA GUERRE

A l'entrée du carême, S. S. Benoit XV a adressé au cardinal Pompili, cardinal vicaire de Rome, une importante lettre relative à la guerre. En voici la première partie :

Comme pasteur universel des âmes, Nous ne pouvions, sans manquer aux devoirs inhérents à la sublime mission de paix et d'amour que Dieu nous a confiée, rester indifférent à l'effroyable conflit qui déchire l'Europe ni y assister silencieux.

C'est pourquoi, dès le début de Notre Pontificat, dans l'angoisse que Nous mettait au cœur un spectacle si atroce, Nous Nous sommes efforcé, à plusieurs reprises, par Nos exhortations et Nos conseils, de persuader les nations ennemies de déposer les armes et de régler leurs dissentiments d'une manière requise par la dignité humaine, moyennant une entente amicale.

Nous Nous sommes jeté, pour ainsi dire, au milieu des peuples belligérants comme un père au milieu de ses fils en lutte. Nous les avons conjurés, au nom de ce Dieu dont la justice et la charité sont infinies, de renoncer à leur dessein de destruction mutuelle, d'exposer

une bonne fois, avec clarté, d'une manière directe ou indirecte, les désirs de chacune des parties, et à tenir compte, dans la mesure du juste et du possible, des aspirations des peuples, acceptant au besoin, en faveur de l'équité et du bien commun des nations, les obligatoires et nécessaires sacrifices d'amour-propre et d'intérêts particuliers.

Telle était et telle reste l'unique voie pour résoudre le monstrueux conflit suivant les règles de la justice, et arriver à une paix qui ne soit pas profitable à une seule des parties, mais à toutes, et qui soit, par la suite, juste et durable.

Notre voix paternelle, malheureusement, n'a pas été écoutée jusqu'ici, et la guerre se poursuit furieusement avec toutes ses horreurs.

Néanmoins, Monsieur le Cardinal, Nous ne pouvons pas et ne devons pas Nous taire. Il n'est pas permis au père dont les fils se livrent des combats acharnés de cesser de les avertir pour la seule raison qu'ils résistent à ses prières, à ses larmes, et vous savez, d'autre part, que si Notre cri de paix répété n'a pas obtenu l'effet désiré, il a eu toutefois un écho profond et est descendu comme un baume dans le cœur des peuples belligérants, bien plus, chez les peuples du monde entier, et y a suscité le vif et ardent désir de voir se résoudre, le plus tôt possible, le sanglant conflit actuel.

Il ne Nous est pas possible, par conséquent, de Nous abstenir d'élever encore une fois la voix contre cette guerre qui Nous apparaît comme un suicide de l'Europe civilisée.

QUESTION NATIONALE ET RELIGIEUSE

On nous dira que notre question scolaire n'est pas une question religieuse, mais nationale. Nous répondons que cette question nationale est intimement liée à la question religieuse et qu'elle intéresse nos consciences.

Quoi qu'on puisse en dire ou penser, nous qui connaissons la mentalité de notre peuple, maintenons que la langue française est pour les Canadiens-français qui vivent en Amérique, la sauvegarde de leur foi. C'est une protection contre les infiltrations du protestantisme qui s'étale chez nous en anglais, et contre la plaie des mariages mixtes qui donnent à l'hérésie ou à l'indifférence religieuse, l'affreux pourcentage d'au moins 90 pour cent.

Messieurs, je vous ai dit tout à l'heure que cette question de

nos écoles m'a fait souffrir. Oui, j'ai souffert en nous voyant traiter comme des étrangers dans ce pays qui est le nôtre et que nous avons deux fois gardé à l'Angleterre; j'ai souffert en voyant la division au sein des catholiques; j'ai souffert de l'isolement où je me suis trouvé, j'ai souffert l'agonie quand il m'a fallu marcher en avant, redoutant de ne pas suivre moi-même le Pasteur des pasteurs, redoutant de vous conduire peut-être vers des abîmes.

J'ai tant souffert que je suis allé, à Rome, déverser mon âme dans celle de notre Père commun, le Souverain Pontife. Je lui exposai, telle que je la connais, aussi sincèrement que j'en fus capable, la question de nos écoles, je lui dis notre lutte dans tous ses détails, les raisons que nous croyons avoir de résister à l'anglicisation et le Pape me répondit: "Je pense exactement comme vous." Les cardinaux que j'ai rencontrés m'ont répété la même chose et j'ai senti qu'un poids immense cessait de peser sur mon âme. J'avais, nous avions, l'assentiment de Rome.

On dira que le Pape n'est pas infaillible en la matière. Je réponds que ceux qui pensent autrement que lui ne le sont pas davantage et je leur nie la compétence voulue pour juger une cause qui demande une connaissance approfondie de l'âme canadienne-française.

S. G. Mgr LATULIPE.

(Au Congrès d'Ottawa, 1916)

LA SANTE DE S. G. MGR CHARLEBOIS, O. M. I.

Le vénérable vicaire apostolique du Keewatin, S. G. Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., a subi une très grave opération à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 11 mars. Une syncope de cœur au lendemain de l'opération a fait craindre pour la vie de Sa Grandeur. Les bons soins ont eu heureusement raison de la gravité du mal. Monseigneur est maintenant en bonne voie de guérison.

— *Pro Belgica*: tel est le titre d'un intéressant journal hebdomadaire publié à Montréal, au no 397, avenue Viger. L'abonnement est d'une piastre par an et est destiné à l'œuvre de secours des victimes de la guerre en Belgique.

PROFESSION RELIGIEUSE A LA MAISON PROVINCIALE

Le 21 mars Mgr F.-A. Dugas, P. A., administrateur du diocèse, a présidé une cérémonie de profession religieuse à la Maison Provinciale des Sœurs Grises de Montréal à Saint-Boniface. Les Rdes Sœurs Marie-Marguerite Delaronde, de Saint-Boniface, et Marie-Cécile Hénault, de Lanoraie, ont prononcé leurs premiers vœux.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé J.-V. Joubert, de l'archevêché.

L'ÉGLISE ET LA PRESSE CATHOLIQUE

Le 15 mai dernier nous avons fait connaître à nos lecteurs la grande œuvre de presse catholique organisée en Italie, avec la haute approbation de S. S. Benoît XV. La Sacrée Congrégation du Concile vient d'adresser à S. E. le cardinal Maffi, président honoraire de l'œuvre, une lettre exceptionnellement importante. Elle déclare que si "les évêques ont dans leur diocèse des fonds disponibles pour des œuvres de piété et de bienfaisance, ils peuvent (à condition que ces fonds n'aient pas été destinés à satisfaire des obligations de messe ou assignés à d'autres objectifs spécifiquement déterminés) les consacrer à des subventions pour l'Œuvre de la Bonne Presse, dont l'importance est capitale en ces temps difficiles, et que, par suite, le Souverain Pontife a souverainement à cœur."

*L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION**DES CANADIENS-FRANÇAIS DU MANITOBA*

Elle s'organise l'Association, dont l'assemblée plénière des Canadiens-français du Manitoba a décidé unanimement la fondation le 25 février. Les membres du Comité exécutif se réunissent chaque semaine. Naturellement on est anxieux, surtout dans les campagnes, de savoir ce qu'on y fait. On a hâte de voir se dresser les cadres de cette Association destinée à avoir des ramifications dans toutes les paroisses et dans tous les centres français. Cela viendra. Pour le moment il y a un travail important et urgent qui absorbe le temps du Comité: c'est

celui de la présentation de notre question scolaire au Parlement fédéral dès la présente session. Dans quelques jours le public saura sous quelle forme la question sera présentée.

Le 23 mars l'Association a tenu au Collège de Saint-Boniface une assemblée pour les dames et les demoiselles, afin de les mettre au courant de la question. L'assemblée a été présidée par l'honorable Juge Prendergast. Les orateurs de la soirée ont été M. le docteur F. Lachance, M. l'avocat H. Lécerte et M. J. Collon. La *Ligue des Demoiselles catholiques de langue française* de Saint-Boniface a fait les frais de la partie musicale.

COMMENT FUT EFFECTUE LE REGLEMENT

LAURIER-GREENWAY

Un des considérants des résolutions adoptées à la réunion plénière des Canadiens-français du Manitoba le 25 février dernier rappelle le règlement Laurier-Greenway "passé entre le Conseil Exécutif de la Puissance du Canada et le Conseil Exécutif de la Province du Manitoba."

Il n'est pas sans intérêt de rappeler comment ce règlement a été effectué. Deux réponses de M. Laurier à M. LaRivière, alors député de Provencher, révèlent la manière dont les choses se sont passées et prouvent péremptoirement que la minorité n'a pas été consultée.

Le 27 avril 1897 M. LaRivière posa la question suivante:

Le règlement conclu entre ce gouvernement et celui de la province du Manitoba au sujet de la question des écoles du Manitoba a-t-il été proposé par le gouvernement du Canada ou la proposition est-elle venue du gouvernement du Manitoba?

Le premier ministre, M. Laurier, répondit:

Peu après la clôture de la dernière session du parlement, le gouvernement du Canada a invité le gouvernement du Manitoba à ouvrir des négociations avec lui, afin d'arriver à ce règlement; et en réponse à cette proposition, trois membres du gouvernement du Manitoba sont venus à Ottawa. Ils ont eu plusieurs conférences avec le gouvernement canadien, et le résultat en a été l'arrangement qui est maintenant devant le pays. (*Débats de la Chambre des Communes*, vol. XLIV, col. 1114 et 1115).

Deux jours après M. LaRivière posa une nouvelle question :

Par qui a été signé le règlement de la question des écoles du Manitoba après qu'il a été adopté par les gouvernements fédéral et provincial, et pourquoi les noms ne sont-ils pas donnés dans la copie qui a été produite?

M. Laurier répondit :

J'ai déjà dit à l'honorable député que les négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba étaient confidentielles. Quand elles furent terminées, les conditions de l'arrangement furent communiquées à la presse et apportées au Manitoba par les commissaires du gouvernement de cette province, et ensuite insérées dans l'acte adopté par cette législature. (*Ibidem*, col. 1241 et 1242).

LES MODES FEMININES

Les *Acta Apostolica Sedis* du 20 décembre 1915 ont publié une lettre de Notre Saint Père le Pape à Son Eminence le Cardinal Richelmy, archevêque de Turin, et aux évêques du Piémont, à l'occasion de leur congrès annuel, les félicitant, en particulier, d'une mesure prise à l'égard des modes féminines :

“Le Congrès que vous avez récemment tenu Nous présente une décision d'une grande sagesse: vous avez voulu recommander aux personnes recevant la sainte Eucharistie de revêtir, comme vous le dites, le *côté nuptial*, et, à cette fin, rappelant la rigueur de la discipline ancienne, vous avez pris soin de proscrire dans vos diocèses cette licence des vêtements féminins, que peuvent approuver des modes perverses, mais que la modestie réprouve, et que l'Église, voulant que les choses saintes soient traitées saintement, condamne si hautement qu'elle désire que votre zèle à y pourvoir soit aussi le zèle de tous les autres pasteurs.”

NOCES D'ARGENT DU REV. FRERE JOSEPH, S. M.

Le 24 mars le personnel et les élèves de l'École Provercher de Saint-Boniface ont célébré le vingt-cinquième anniversaire de la profession religieuse du Rév. Frère Joseph, principal depuis huit ans. Le matin il y eut messe solennelle et communion générale à la cathédrale à huit heures. Mgr Dugas célébra la messe et les élèves chantèrent de magnifiques cantiques de circonstance.

Le soir il y eut dans la salle de l'école une séance dramatique et musicale qui a ravi tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister. La salle était comble et un bon nombre de personnes n'y purent trouver accès. Aussi il y eut une répétition le 30 mars. La pièce de résistance était une spirituelle opérette en deux actes intitulée: *Le Marchand d'Automates*. Elle fut interprétée avec un rare bonheur.

Une vibrante adresse fut présentée au héros de la fête qui y répondit avec tact et donna cours à la reconnaissance dont son cœur débordait en ce beau jour.

Mgr Dugas ajouta quelques mots pour exprimer la haute estime dans laquelle il tient l'école Provencher et son habile principal et remercia les parents d'être venus si nombreux rendre hommage au mérite et au dévouement de ceux qui se dévouent à l'éducation de leurs enfants.

Les Cloches unissent leur voix au concert de louanges si bien méritées adressées au Rév. Frère Joseph en cette circonstance et, avec ses élèves, lui souhaitent des noces d'or à Saint-Boniface.

LA PAROISSE CANADIENNE-FRANÇAISE

Tel est le sujet que le R. P. Joseph Blain, S. J., professeur au Collège de Saint-Boniface, a traité de main de maître dans une conférence donnée, le 26 mars, sous les auspices de *l'Union Canadienne*. L'espace nous fait défaut pour résumer cette importante conférence d'une manière quelque peu complète: ce que, du reste, nos journaux français ont déjà fait. Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur l'importance des paroisses canadiennes-françaises, surtout des paroisses rurales, dans l'économie des forces catholiques du Canada. Elles sont la véritable cellule mère, d'où viennent la plupart des prêtres et des missionnaires, des religieux et des religieuses, des hommes de profession et des hommes publics, qui ont été de tous temps et qui continuent à être les remparts de notre religion et de notre nationalité. La langue est la gardienne de la foi et la foi est la gardienne de la langue, a fait remarquer le conférencier. Les deux formules ne peuvent se disjoindre et elles sont aussi vraies l'une que l'autre.

Notre histoire démontre à l'évidence que la paroisse canadienne-

française a été la gardienne de notre loyauté à l'Angleterre. Notre race est restée loyale parce que catholique, et elle est restée catholique parce que française. En montrant les nombreuses paroisses françaises de l'Ouest, et particulièrement du Manitoba, le conférencier a exprimé, aux applaudissements significatifs de l'auditoire, l'espérance que les paroisses françaises formeraient des diocèses français.

L'IMPORTANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

La conservation de la langue française constitue l'un des apports les plus précieux de l'héritage commun à toute la nation canadienne. C'est le seul trait caractéristique qui différencie la civilisation canadienne, en voie de formation, de la civilisation américaine, dont la poussée formidable pénètre par toutes les issues et achève la conquête de la mentalité anglo-canadienne. Il est le rempart moral le plus solide qui protège les traditions britanniques canadiennes contre l'assaut des hordes étrangères qui envahissent le pays.

Henri BOURASSA.

LE DROIT

Le droit, pour une foule d'hommes, n'est plus. Et ce nom si noble et si grand dans les annales des peuples et dans l'histoire de la pensée, c'est la force qui l'usurpe: ici la force brutale, celle du bras, des canons, de l'obus, par laquelle s'exaltent les rêves ambitieux et se consomment les pires iniquités militaires; là la force légale, celle du suffrage aveugle, des associations despotiques, des législations persécutrices. En l'un et l'autre cas, les prescriptions du droit s'effacent pour faire place aux dictées et aux exigences de la force. On ne se demande pas ce que la conscience autorise, mais ce que la science peut faire. On ne se soucie pas de ce qui doit être, mais de ce qui profite et de ce qui est. La fin justifie le moyen. Et cette morale à rebours, elle a ses théoriciens et ses docteurs avant d'avoir ses exécuteurs; elle s'affirme dans les livres et les écoles, avant de se traduire dans les tranchées et les parlements.

Mgr L.-A. PAQUET.

M. NORRIS ET LES ORANGISTES

Fas est et ab hoste doceri. Nous avons dit dans notre dernier numéro que le gouvernement de Winnipeg avait supprimé la clause bilingue sous la pression des Orangistes. Nous avons cité à cet effet la résolution de l'Association Orangiste du Manitoba exigeant maintenant cette suppression. Voici que le journal officiel de la secte, *The Sentinel*, de Toronto, publie à ce sujet dans son numéro du 9 mars :

"It is less than two years since the Grand Lodge of British America put itself on record in opposition to the Roblin Government. Already the iniquitous Coldwell amendments have been repealed; a compulsory education act has been passed, and the bilingual clause of the Laurier-Greenway settlement has been eliminated.

"The first step toward the accomplishment of this splendid service was the declaration of the Orangemen of Canada that they would not surrender their principles to allow their party friends to buy the support of the Roman Catholics of Manitoba.

"In view of what has taken place since Hon. T. C. Norris became Premier, it is apparent that the Orange Grand Lodge acted with rare good judgement. It is clear also that in supporting Mr. Norris they were not leaning on a broken reed. He has fulfilled every pledge that he gave. Indeed, he has gone farther than his pledges. His school legislation of the present session stands out as a most courageous piece of legislation. . . .

"The Orangemen of Manitoba gave expression to their appreciation of the Norris Government in the most obtrusive way at their command when they sent a deputation to the Premier composed of members of the Grand Lodge. This frank acknowledgment of the splendid services of the Premier and his colleagues shows the non-partisan character of the Association. It was due to Mr. Norris. Therefore, it was the right and manly thing to do."

Voilà un langage clair et net, qui nous révèle les hautes inspirations de nos politiciens. Dociles valets des loges, ils ont foulé aux pieds des droits sacrés pour s'assurer l'appui d'une secte bruyante, l'*outlaw* historique de l'Empire, qui ne connaît ni la décence, ni la honte, ni l'esprit de justice ordinaire et dont la loyauté s'accommode de la violation du droit commun et même de la résistance à des actes du Parlement britannique revêtus de la signature royale.

Est-ce que le Canada va subir longtemps encore le joug odieux

de ces dictateurs jaunes, qui dictent à Ottawa, à Toronto, à Winnipeg et qui travaillent présentement à renverser le gouvernement actuel de Régina pour lui en substituer un à leur image et à leur ressemblance ? La réponse est aux hommes de cœur de tous les partis et de tous les groupes.

DEUX CONCEPTIONS DU VIEILLARD.

Le monde païen a vu passer le vieillard. Il descendait une colline, un bâton à la main; sa tête blanche branlait au vent du soir. Le regardant cheminer ainsi, courbé vers la terre, l'antiquité s'est inclinée, compatissante, respectueuse: *res sacra miser*. C'était à la terre qu'il s'en retournait. Et ce salut était un adieu sans retour.

Le monde chrétien a vu passer le vieillard nouveau. Il montait d'un pas tranquille vers un sommet invisible, mais proche. C'était le dernier stade de sa longue carrière. Sa tête dénudée se relevait pour chercher et déjà saluer le faite désiré. Il y touchait. Les nuages roulaient sous ses pieds. Une lumière descendue d'en haut teignait son front. Le ciel s'ouvrait. De ce côté, plein de sourires, des voix aimées l'appelaient vers elles: "Viens avec nous!" Et du côté de la terre d'autres voix lui disaient: "Au revoir!"

Non, notre vieillard à nous n'est pas un mortel qui finit, c'est un immortel qui commence.

* * *

Ces belles considérations de Mgr Baunard nous revenaient en mémoire ces jours derniers à l'occasion du quatre-vingt-dix-septième anniversaire de naissance du premier Oblat Canadien et du doyen du clergé du monde entier. Né le 23 mars 1819, le R. P. Damase Dandurand, O. M. I., résidant depuis seize ans à l'archevêché, continue de jouir du plein exercice de ses facultés. Sa mémoire étonne tous ceux qui ont l'occasion de s'entretenir avec lui et son intelligence possède toute la lucidité et même la vivacité des anciens jours. Il suit avec un vif intérêt les péripéties de la guerre européenne. Chaque matin il va dire la sainte messe à l'hospice d'Youville et il entend encore les confessions.

Ad centesimum et ultra!

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Le 27 mars, les élèves de langue anglaise du Collège de Saint-Boniface ont donné une séance dramatique et musicale en l'honneur du R. P. G. Féré, recteur. Ils ont représenté avec succès une tragédie en cinq actes de Richard Brinsley Sheridan intitulée: *Pizarro*.

Un nombreux auditoire se pressait dans la grande salle. Le R. P. Carrière, provincial, était présent, ainsi que M. MacNeil, président de l'Université du Manitoba.

Les Cloches prient le distingué recteur du Collège d'agréer leurs meilleurs vœux.

UNE ŒUVRE PIE

Les Franciscaines Missionnaires de Marie de la Maison Jeanne d'Arc, 139, avenue Jarvis, à Winnipeg, pratiquent l'adoration quotidienne du Très Saint Sacrement exposé. Cette exposition nécessite un luminaire considérable. Elles reçoivent volontiers les aumônes des personnes pieuses qui veulent aider à l'entretenir. C'est une excellente manière de rendre hommage à Notre-Seigneur dans son sacrement d'amour. Des personnes éloignées de l'église gémissent parfois de ne pouvoir être près du divin Maître pour lui tenir compagnie et le prier. Elles peuvent y suppléer par des cierges qui s'y consumeront à leur intention.

AVIS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

Pour suppléer au manque d'instituteurs et d'institutrices catholiques qui se fait sentir dans la Saskatchewan et pour aider les commissaires à en trouver, un bureau provincial a été récemment ouvert à Régina. Toutes les personnes désireuses d'avoir des renseignements sur le système d'éducation de la Saskatchewan, sur la manière de se procurer les certificats nécessaires pour y enseigner, sur les salaires, etc, recevront une prompte réponse en s'adressant à M. J. A. Laporte directeur de ce bureau. Adresse: *Provincial Teachers' Bureau*, édifice du *Catholic Club*, Régina, Sask.

VETURE ET OBLATION A LA MAISON-CHAPELLE

Le 25 mars Mgr F.-A. Dugas, P. A., administrateur du diocèse, a présidé une cérémonie de vêtue et d'oblation à la Maison-Chapelle des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I. de Saint-Boniface.

Ont revêtu le saint habit les Rdes Sœurs Marie de l'Incarnation, Blanche Sicard, de Saco, Maine, E.-U.; Marie du Sacré Cœur, Anna Gagné, de Saint-Boniface; Marie-Ida de Jésus, Maria Béchard, et Marie-Léonard de Port-Maurice, Marie-Ange Béchard, de Saint-Jacques le Mineur, et Marie du Bon-Pasteur, Anna Joubert, de Saint-Pierre-Jolys, Man.

Les Rdes Sœurs Marie-Saint-Raphaël, Blanche Beauregard, de Sainte-Hélène de Bagot, Qué., et Marie-St-Henri, Cécile d'Amours, de Montréal, ont prononcé leurs premiers vœux, et les Rdes Sœurs Marie-Angèle de Mérici, Marie-St-Charles et Marie-St-Alexandre leurs vœux perpétuels.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé Louis Messier, curé de l'Île des Chênes.

UNE LETTRE DE M. O'HAGAN

Vous empruntons le texte de la lettre suivante à la NORTHWEST REVIEW du 11 mars:

Editor Northwest Review:

I am very glad to see the position taken by the Ancient Order of Hibernians of Winnipeg on the question of the French language in Canada. I wish that members of the Order in every part of Canada would openly declare themselves as have the Winnipeg members done. To me it is incomprehensible that Irish Catholics should be in league with Orangemen to rob the first discoverers and colonizers of this country of the right to acquire a knowledge of the language of their fathers in the schools which they support with their own money.

The French Canadians are not perfect. Neither are we of the Irish race. It is of the very essence of the Irish character wherever found to love justice and hate iniquity. What moral obliquity then has seized some Irish amongst us in this country — in both Church and State — and driven us to combine with the enemy against our French-Canadian Catholic brothers ?

The French-Canadians are charged with stirring up racial strife. They are doing nothing of the kind. They are simply defending themselves against the injustice and tyranny of the Provincial Education Department. Furthermore they have never refused to study English but they have refused to be Anglicized by act of Parliament.

Let us hope that some wise and strong man with a true gift of statesmanship will speak out and quiet the storm of fanaticism raised against the French in this Province.

Now it is the time to build bridges and not to dig ditches between the peoples of this country — that we may stand shoulder to shoulder together in our fight for right and human freedom.

Toronto, Ont.

Thomas O'HAGAN.

LE VOTE DE LA PROHIBITION

Nous nous réjouissons sincèrement du vote du 13 mars dernier sur la prohibition au Manitoba. La majorité en faveur de l'adoption de l'Acte Macdonald a été de 2 contre 1, de près de 25 000. Quels que reproches que l'on puisse faire à certains détails de la mesure, le principe en est bon. Elle mettra fin le premier juin prochain à l'ignoble régime des buvettes, qui a fait tant de mal dans notre cher Manitoba depuis de longues années.

Nous nous réjouissons également de la vague d'opportunes restrictions au commerce des liqueurs enivrantes qui passe sur toutes les provinces du Canada. Une mesure de prohibition générale dans toute l'étendue du pays a même été proposée au Parlement fédéral par M. Stevens, député de Vancouver, et secondée par M. Marcil, député de Bonaventure. Plusieurs évêques de la province de Québec, à qui M. Marcil l'avait soumise, l'ont chaleureusement approuvée. Elle n'a pas été adoptée, mais on lui a substitué un projet de loi ministériel corroborant et complétant les lois provinciales en cette matière. Il prohibe toute importation de liqueurs alcooliques destinées à être employées en contravention des lois particulières à chaque province. Il s'appliquera automatiquement à la législation actuelle et future de chaque province et la couvrira de l'autorité fédérale.

Le principe en cause dans cette prohibition des liqueurs enivrantes a été ainsi exposé par les Pères du Premier Concile Plénier de

Québec dans la lettre pastorale qu'ils ont adressée à tous les fidèles du Canada à l'issue du Concile :

“ Presque partout, les autorités civiles ont donné leur indispensable concours et se sont employées avec un véritable sens chrétien à enrayer le fléau (de l'alcoolisme). On a surtout compris qu'il fallait atteindre le mal à sa source, supprimer le commerce des boissons enivrantes partout où cela est possible, ailleurs le diminuer et le contrôler plus sévèrement, et établir une législation qui mette des entraves sérieuses au vice et facilite aux bons citoyens la tâche d'écarter le danger et de faire cesser les désordres.” — *Acta et Decreta Concilii Plenarii Quebecensis Primi*, page 518.

LES ROIS D'ANGLETERRE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

D'après une dépêche de Londres, en date du 28 février, publiée dans plusieurs journaux canadiens, le Prince de Galles, le futur roi d'Angleterre, a été initié dans une loge maçonnique.

Lors de l'avènement de S. M. Georges V, on s'est demandé si comme feu le roi Edouard VII, son fils et successeur appartenait à la Franc-Maçonnerie. Des informations d'Angleterre le niaient. Ce n'est qu'en 1913 que la question parut éclaircie.

Le 20 novembre 1913, la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, de Paris — dont la publication a été suspendue en 1914, à cause de la guerre — a publié (*Index documentaire*, p. 4351) la note suivante extraite d'un périodique maçonnique anglais :

“ Plusieurs souverains d'Angleterre ont été étroitement liés avec les Loges depuis l'introduction de la Franc-Maçonnerie en Angleterre. En 1790, le prince de Galles, plus tard Georges IV, fut élu Grand-Maître. Le duc de Sussex lui succéda en 1813. Georges IV, lors de son accession au trône en 1820, continua à être le grand Protecteur de l'Ordre et Guillaume IV le devint en 1831. Un autre prince de Galles, celui qui régna sous le nom d'Edouard VII, devint Grand-Maître en 1875, charge qu'il remplit à la grande satisfaction de tous les Frères jusqu'à son accession en 1901. Le duc de Connaught (gouverneur du Canada), son frère, lui succéda. C'est lui qui est actuellement Grand-Maître et son intérêt pour la Franc-Maçonnerie est attesté par les nombreuses communications qu'il a adressées à la Grande Loge d'Angleterre pendant son absence forcée d'Angleterre.

“ Le roi Georges V n'a jamais été initié, mais la reine Mary et lui ont toujours témoigné le plus sympathique intérêt pour les entre-

prises charitables créées sous les auspices de la Franc-Maçonnerie. Le roi est le patron des trois grandes institutions maçonniques de bienfaisance, et la reine la patronne de l'Institution royale maçonnique des jeunes filles."

BIBLIOGRAPHIE

A MES PRÊTRES, par Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, archevêque de Régina.

Ce fascicule de près de cent pages porte le modeste titre de circulaire au clergé, mais vaut son pesant d'or. Il contient les considérations les plus élevées sur le sacerdoce et touche d'une façon admirable à tous les points pratiques de la vie du prêtre. Connaissant le bon cœur de Mgr l'Archevêque de Régina et son désir de faire du bien, nous croyons pouvoir dire qu'il sera heureux d'en envoyer un exemplaire aux prêtres qui lui en feront la demande.

LE DEVOIR SOCIAL AU CANADA FRANÇAIS. Publié par l'A. C. J. C. Prix: \$1.00 franco; remise de 25% à la douzaine, port en plus. Chez les libraires ou au Secrétariat de l'A. C. J. C., 90, rue Saint-Jacques, Bureau 701, Montréal.

Trois grands problèmes se posent au Canada français et attendent une solution: 1o *Le problème agricole*, qui consiste à enrayer l'exode rural en rendant la culture rémunératrice et en attachant par des liens nombreux l'agriculteur au sol; 2o *Le problème de l'influence de la classe instruite*, qui consiste, pour les membres des professions libérales, à ne pas se cantonner dans l'exercice de leur profession, mais à s'occuper des questions d'intérêt général et à prendre une part active à la vie de la nation; 3o *Le problème ouvrier*, qui réclame un développement normal de l'industrie et du commerce avec la protection d'intérêts opposés par une saine entente entre le capital et le travail.

Comment résoudre ces problèmes et assurer notre avenir national? Tel est l'objet d'un gros volume in-8 de plus de 300 pages ayant pour titre: *Le devoir social au Canada français*. Les solutions qu'on y propose sont le résultat d'enquêtes spéciales et de discussions prolongées faites sur le contrôle de compétences techniques. Ce livre offre un intérêt plus qu'ordinaire, et tout Canadien-français soucieux de l'avenir de son pays devrait le lire et le faire lire.

LA RÉPONSE. — (82, rue Bonaparte, Paris-VI.) *Sommaire de mars*: Si Guillaume était mort? . . . Un cas de conscience. La rumeur infâme: lettre à M. Malvy. L'église du crime. Cantique de guerre. Litanies des saints de France. Coups de ciseaux apologétiques.

LE CANADA ECCLÉSIASTIQUE de 1916 nous arrive au moment de

mettre sous presse. Nous le recommandons vivement à l'attention de nos lecteurs, principalement des prêtres et des communautés religieuses. Cette importante publication mérite tous les encouragements. Elle est publiée par la Librairie Beauchemin, 79, rue St-Jacques, Montréal.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert, est revenu de l'Est le 18 mars et est reparti pour son diocèse le 21. Le vénérable évêque célébrera cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale.

— Le 15 mars a eu lieu à Sainte-Agathe le service anniversaire de feu M. l'abbé T. Campeau, ancien curé de cette paroisse. Le lendemain, le 16, la famille a fait chanter un autre service à Saint-Norbert, où reposent les restes du regretté défunt.

— Les commissaires des douze arrondissements scolaires de la municipalité de Sainte-Rose se sont réunis à Sainte-Rose du Lac — les uns étaient venus de 40 milles — et ont adopté d'énergiques protestations contre la suppression de la clause bilingue. Voilà un exemple qui pourrait être imité avec fruit. Il serait bon d'adresser une copie de ces protestations au ministre Thornton. Norris-Thornton sont les dignes pendants de Greenway-Martin, de néfaste mémoire.

— Nos meilleurs vœux au vaillant *Patriote de l'Ouest*, de Prince-Albert, Sask., qui vient de commencer sa sixième année de publication.

— Les 6 et 7 mars les élèves du couvent de Lorette ont donné d'intéressantes séances en l'honneur de leur digne curé, M. l'abbé Joseph Dufresne.

— Le 15 mars les élèves du couvent de Saint-Norbert ont donné une séance à l'occasion de la fête de M. l'abbé Cloutier, curé, et le 22 les élèves du couvent de Sainte-Anne des Chênes en ont donné une en l'honneur de leur curé, M. l'abbé Jubinville.

R. I. P.

— S. E. le cardinal Gotti, préfet de la Propagande, décédé à Rome.

— S. G. Mgr Ortyński, O. S. B. M., évêque des Ruthènes des Etats-Unis, décédé à Philadelphie,

— Mme John Woodcutter, mère de M. l'abbé F. Woodcutter, décédée à Moose Jaw, Sask.

— M. Elzéar Lagimodière, un des pionniers du Manitoba, décédé à Lorette où il habitait depuis 1900. Il avait pris part au mouvement de 1870 et fait partie du gouvernement provisoire.